

Audits énergétiques de bâtiments publics et schémas directeurs immobiliers énergétiques

Mise à jour : Il y a 1 an

Nature et objectif de l'aide

Aider les collectivités à mieux connaître la consommation énergétique de leurs bâtiments et à identifier et prioriser les travaux de rénovation à réaliser dans une logique de programmation pluriannuelle.

Bénéficiaires

- Communes
- Groupements de communes hors Métropole et communauté urbaine

NATURE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES ET TAUX D'INTERVENTION

DÉPENSES ÉLIGIBLES	TAUX DE FINANCEMENT	PLANCHER / PLAFOND
Dépenses de prestations externes visant à la réalisation : <ul style="list-style-type: none">• D'audit(s) énergétique(s) portant sur un ou plusieurs bâtiments propriétés de la collectivité maître d'ouvrage• D'un schéma directeur immobilier énergétique (SDIE) portant sur tout ou partie du patrimoine de la collectivité maître d'ouvrage	50%	Plancher de dépenses éligibles : 1 000 € HT Plafond de dépenses éligibles : 75 000 € HT
<ul style="list-style-type: none">• Les audits doivent être réalisés par un détenteur de la qualification Reconnu garant de l'environnement (RGE).• Les audits doivent répondre au cahier des charges de l'ADEME.• Les schémas directeurs immobiliers énergétiques (SDIE) doivent répondre au cahier des charges réalisé par la fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et l'ADEME.• Tout solde de subvention est conditionné à la réception des résultats des audits/schémas.		

DÉPENSES EXCLUES

- Les diagnostics de performance énergétique (DPE)

Pièces à fournir au dépôt du dossier

Audits énergétiques de bâtiments publics et schémas directeurs immobiliers énergétiques

Mise à jour : Il y a 1 an

- Délibération du maître d'ouvrage approuvant la dépense et sollicitant la subvention
- Plan de financement prévisionnel (fiche financière récapitulant les dépenses et recettes attendues pour l'opération)
- Cahier des charges des audits et/ou du schéma
- Devis définitifs détaillés ou résultats des procédures de mise en concurrence (documents résultant des procédures menées conformément aux règles de la commande publique)

Direction de référence

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT